

Délibération du 27 Janvier 2023

délibération

N°2023-04 C

objet

Prise de parts dans la SCIC SkiTEC dont l'activité contribue à l'économie circulaire et au recyclage des déchets ménagers et assimilés

- Date de convocation : le 20 janvier 2023
- Date de publication : le 03 février 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 janvier 2023 s'est réuni le 27 janvier 2023 à 14 h 30 à l'UVETD, salle de réunion du 2^{ème} étage, 336 Rue de Chantabord 73000 CHAMBERY et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 24, Nombre de votants : 26

- Etaient présents : 21

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	VIGUET-CARRIN Françoise
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	GRILLAUD Laurent
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
	CARDE Daniel
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
	GIRARD Marc
Communauté de Communes Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche	BRUNIER Thierry
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	JACOB Christian
	PERRIER Jean-Claude
	SANDFORD Erica
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués présents en visio de droit commun : 3

BURNIER-FRAMBORET Frédéric ; SPIGARELLI Lucien ; ROUGEAUX Jean-Pierre.

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 2

DANIS Georges donne pouvoir de vote à BRUNIER Thierry

THEVENON Raphaël donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

Délégués excusés : 1

BARBIER Marie-Claire

Délégués absents : 6

SARTORI Walter ; BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; AMET Yannick ; VEUILLET Christophe ; RUFFIER-LANCHE René ; HANRARD Bernard ; GUIGUE Thibault ; MAITRE Florian.

Délibération du 27 Janvier 2023

délibération

N° 2023-04 C

objet

Prise de parts dans la SCIC SkiTEC dont l'activité contribue à l'économie circulaire et au recyclage des déchets ménagers et assimilés

Madame Marie BENEVISE, Présidente, rappelle que conformément à ce que prévoient les statuts du syndicat, Savoie Déchets peut concourir à l'investissement d'actions ou projets contribuant à la limitation de la production des déchets, à la lutte contre les gaspillages, concourant à l'économie circulaire ou au recyclage des déchets ménagers et assimilés,

Dans ce cadre, il est proposé de soumettre à l'approbation du Comité syndical de devenir coopérateur associé de la Société Coopérative d'intérêt collectif (SCIC) « SkiTEC », qui a sollicité l'aide de Savoie Déchets afin de développer ses projets qui nécessitent des investissements financiers.

Les SCIC sont des coopératives qui "ont pour objet la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, présentant un caractère d'utilité sociale". Caractérisées par leur ancrage territorial, les SCIC ont la particularité d'être "multi-sociétaires", c'est-à-dire d'associer des coopérateurs de natures différentes – bénéficiaires, salariés et/ou producteurs de biens ou de services, et au moins un troisième type de personnes physiques ou morales que peuvent être des collectivités, des bénévoles ou encore des partenaires.

L'objet de la coopérative SkiTEC est de donner une nouvelle vie aux skis usagés et contribuer ainsi à la transition écologique et sociale.

Après 5 ans d'expérimentation bénévole, la SCIC SkiTEC a été créée en janvier 2021 par un groupe de savoyards. Son siège social est situé à Sainte-Hélène du Lac (parc d'activités Alpespace), et son intérêt collectif comporte deux volets principaux :

- Contribuer à réduire l'impact écologique des sports de glisse sur neige et indirectement de l'industrie des sports d'hiver ;
- Concevoir des produits dont l'empreinte écologique est inférieure aux produits équivalents actuellement sur le marché.

Chaque année, 500 000 skis sont en effet jetés en France ; l'objectif de SkiTEC est de réutiliser 100 000 skis par an à l'horizon 2026 - soit 20% du flux annuel français - en leur donnant une seconde vie sous forme de structures (abris à vélos, abribus, ombrières photovoltaïques...) et de meubles.

Le projet de R&D d'ombrière photovoltaïque a notamment bénéficié d'un soutien du dispositif INNOV'R et de l'ADEME dans le cadre de France Relance.

Le chiffre d'affaires 2021 de la coopérative s'est élevé à 37 k€, et le budget prévisionnel 2023 est de 129 k€ ; les investissements de la coopérative nécessaires au développement de ses projets sont envisagés dans son plan de financement prévisionnel à hauteur de 120 k€ en 2023 et 36 k€ en 2024.

Il vous est proposé de soutenir l'action de SkiTEC, par un apport en capital de la SCIC.

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, qui a pour objectif de soutenir et développer le secteur en sécurisant notamment le cadre juridique et en définissant les outils d'aide et de financement, permet aux collectivités territoriales et à leurs groupements de détenir jusqu'à 50 % du capital d'une SCIC.

Une collectivité territoriale peut entrer au capital d'une SCIC dès lors qu'une, au moins, des activités de la SCIC rentre dans le cadre d'une des compétences de la collectivité.

Le risque financier pris par la collectivité est limité à la hauteur du capital qu'elle a investi.

Le capital social initial a été fixé à la création de la SCIC à 100 800 €, divisé en 1008 parts de 100 € chacune, les sociétaires étant des personnes physiques et des associations.

Ce capital, qui est actuellement de 120 k€, peut augmenter par toutes souscriptions effectuées par de nouveaux associés qui devront au préalable obtenir l'agrément du conseil d'administration de SkiTEC.

Les statuts de la coopérative prévoient que les collectivités souhaitant devenir associées doivent souscrire au moins 50 parts sociales lors de leur admission, soit 5 000 € minimum.

Dans ce cadre, il est donc proposé de soumettre à l'approbation du Comité Syndical l'entrée au capital de la SCIC « SkiTEC » par Savoie Déchets au niveau de la demande de financement de SkiTEC, soit 9 000 €, représentant la souscription de 90 parts nominales de 100 €.

L'association SkiTEC s'engage en retour à contacter les collectivités adhérentes de Savoie Déchets afin de développer un partenariat avec ces dernières, comme cela a déjà été engagé avec Grand Chambéry, sur la question du gisement des skis collectés dans les déchetteries du territoire.

Par ailleurs, un représentant de la collectivité est désigné, en son sein, par l'assemblée délibérante et est donc choisi parmi ses élus ; ce représentant de Savoie Déchets siègera au sein du collège de vote « E – Collectivités » de l'Assemblée Générale de la SCIC, qui dispose, selon les statuts de la SCIC, de 10% des droits de vote.

Il est proposé de désigner Madame Marie BENEVEISE, Présidente de Savoie Déchets comme représentante du syndicat au sein du conseil d'administration de SkiTEC.

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 28 juin 2016 approuvant la modification des statuts de Savoie Déchets et définissant les compétences transférées au Syndicat ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 13 mars 2019 approuvant la modification des statuts de Savoie Déchets et définissant notamment certaines actions pouvant être conduites par le Syndicat ;

Vu la demande de soutien de la coopérative SkiTEC.

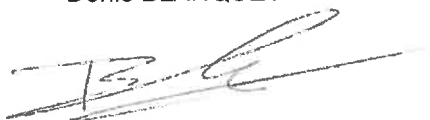
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Monsieur Serge DAL BIANCO) :

Article 1 : approuve l'entrée au capital de la SCIC SkiTEC par Savoie Déchets à hauteur de 9 000 €, soit 90 parts d'une valeur nominale de 100 € ;

Article 2 : autorise la Présidente de Savoie Déchets, ou toute personne déléguée, à signer tous documents administratifs et/ou financiers afférents à la participation financière du syndicat ;

Article 3 : désigne Madame Marie BENEVEISE comme représentante de Savoie Déchets au sein de l'Assemblée Générale de la SCIC SkiTEC.

Le Secrétaire de Séance,
Denis BLANQUET



La Présidente,
Marie BENEVEISE

